

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Haguenau - Wissembourg

VILLE DE NIEDERBRONN-LES-BAINS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 02 Février 2026

Sous la Présidence de Mme Anne GUILLIER, Maire

Conseillers élus : 27 en fonction : 27 présents : 23 pouvoirs : 03 absents sans pouvoir : 01

2026-02-003. Débat d'orientations budgétaires 2026.

Mme le Maire rappelle qu'il s'agit de la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, qui s'effectue sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le ROB est transmis au président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est également mis à la disposition du public à la mairie dans les quinze jours suivants la tenue du débat.

Le DOB permet au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui seront affichées dans le budget primitif.

Ce débat est également l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution de la situation financière de la collectivité en tenant compte des évolutions conjoncturelles qui influent sur les capacités de financement et permet aux élus de se prononcer sur la stratégie de la collectivité et de se projeter pour cette année et le programme pluriannuel d'investissement.

Mme le Maire fait part de l'arrêté provisoire des comptes au 31/12/2025 qui fait ressortir les résultats suivants :

Bilan sommaire d'exécution des budgets 2025

Budget Principal	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget voté	8 915 000,00 €	8 915 000,00 €	3 666 700,00 €	3 666 700,00 €
Réalisations au 31/12	7 482 348,42 €	9 622 938,27 €	2 113 014,35 €	1 949 733,99 €
Résultat par section	2 140 589,85 €		-163 280,36 €	
Résultat global provisoire			1 977 309,49 €	

Budget Chaufferie bois	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget voté	478 600,00 €	478 600,00 €	81 600,00 €	81 600,00 €
Réalisations au 31/12	472 381,54 €	446 890,58 €	27 943,12 €	80 489,43 €
Résultat par section		-25 490,96 €		52 546,31 €
Résultat global provisoire				27 055,35 €

Budget Lotissement Forêt	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget voté	521 200,00 €	521 200,00 €	502 139,77 €	502 139,77 €
Réalisations au 31/12	237 790,95 €	296 257,17 €	496 898,33 €	235 040,95 €
Résultat par section		58 466,22 €		-261 857,38 €
Résultat global provisoire				-203 391,16 €

Budget Lotissement Gries	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget voté	460 400,00 €	460 400,00 €	893 315,35 €	893 315,35 €
Réalisations au 31/12	0,00 €	0,00 €	433 215,35 €	0,00 €
Résultat par section		0,00 €		-433 215,35 €
Résultat global provisoire				-433 215,35 €

soit un résultat provisoire consolidé de : **1 367 758,33 €**

Pour mémoire, le résultat consolidé de l'exercice 2024 s'élevait à **1 652 003,30 €**

L'examen détaillé des résultats d'exécution définitifs de l'exercice 2025 fera l'objet d'un débat lors de la présentation des Comptes Financiers Uniques, au moment de la séance budgétaire du mois de Mars prochain.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - Exercice 2026 -

I. Un contexte économique toujours marqué par des incertitudes

L'élaboration des orientations budgétaires intervient dans un environnement économique marqué par des incertitudes persistantes. La croissance mondiale demeure modérée, sous l'effet conjugué du ralentissement du commerce international, des tensions géopolitiques et de l'inflation encore élevée dans plusieurs zones économiques.

1) Le contexte économique et financier national

En France, l'activité économique progresse à un rythme limité. L'inflation, bien qu'en repli, continue d'affecter le pouvoir d'achat des ménages et les coûts de production des entreprises.

Le Projet de loi de finances pour 2026 (PLF 2026), présenté le 14 octobre 2025 en Conseil des ministres, s'inscrit dans un contexte institutionnel incertain et dans un cadre financier contraint par une exigence de réduction du déficit public.

Il propose de nombreuses mesures d'économies budgétaires, afin de tenir l'objectif de passer sous la barre des 5% de déficit en 2026 et en dessous de 3% à l'horizon 2029.

L'effort demandé dans le texte initial sur les particuliers, entreprises, collectivités, ministères et opérateurs de l'Etat portait sur un montant de 30 milliards d'euros, dont 17 milliards d'euros d'économies et 14 milliards d'euros de recettes fiscales nouvelles.

Le projet de budget se fondait sur les hypothèses suivantes, visant une réduction du déficit public à 4,7% en 2026.

	2025	2026
Croissance	+0,7%	+1,0%
Inflation	+1,1%	+1,3%
Déficit public	5,4% du PIB	4,7% du PIB
Dettes publiques	115,9% du PIB	117,9% du PIB

2) La situation financière des collectivités locales

Selon les projections réalisées par la Banque Postale, la situation financière des collectivités locales apparaît disparate selon la catégorie considérée, mais moins préoccupante que prévue pour les collectivités du bloc communal selon des données 2025 projetées.

Ainsi, l'évolution prévisionnelle du taux d'épargne brute des collectivités du bloc communal (communes + EPCI) serait légèrement positive et atteindrait +0,1%, selon des données encore provisoires. Ce résultat est obtenu grâce à une maîtrise plus forte qu'attendue des charges à caractère général, en lien avec un taux d'inflation en baisse.

Les départements connaîtraient une augmentation sensible de leur taux d'épargne brute grâce à la reprise marquée des droits de mutation à titre onéreux, mais avec un volume d'investissements en baisse par rapport à 2024.

Les régions subiraient un net recul de leur niveau d'épargne, pouvant être expliqué par une baisse de leurs recettes de fonctionnement (application du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales « DILICO », gel de la TVA).

Mme le Maire précise qu'il s'agit d'un dispositif qui est entré en vigueur en 2025, qui a fortement impacté les recettes des collectivités.

La situation financière locale reste néanmoins tendue après deux années - 2023 et 2024 - marquées par une baisse sensible des marges de manœuvre des collectivités.

Evolution 2024/2025	Communes	Groupements à fiscalité propre
Recettes courantes	+ 2,1 %	+ 1,5 %
Dépenses de fonctionnement	+ 2,5 %	+ 2,0 %
Epargne brute	- 0,4 %	- 2,0 %
Epargne nette	+ 0,9 %	- 3,6 %
Dépenses d'investissement	+ 4,2 %	+ 5,6 %
Encours de dette	+ 2,7%	+ 5,5 %

3) La participation des collectivités à la réduction du déficit

En 2025, la participation des collectivités locales à la réduction du déficit public s'est élevée à 5,4 milliards d'euros, selon les estimations publiées par la Cour des comptes dans le deuxième fascicule du rapport annuel sur la situation des finances publiques locales.

Pour 2026, la publication du PLF a immédiatement donné lieu à une bataille de chiffres entre le Ministère de l'Aménagement des territoires et de la décentralisation d'un côté (4,6 milliards d'euros annoncés) et le Comité des finances locales, chiffrant la contribution des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics à un peu moins de 8 milliards d'euros.

Selon les calculs de l'association d'élus locaux Intercommunalités de France, la répartition de la ponction par catégorie de collectivité, selon le projet de loi initial, serait la suivante :

- Communes : 2,5 milliards d'euros ;
- EPCI : 2,2 milliards d'euros ;
- Départements : 200 millions d'euros ;
- Régions : 900 millions d'euros.

Après bien des semaines et de mois de débats et de discussions, les derniers éléments relatifs à la partie dépenses du projet de loi de finances concernent :

- le retrait définitif des collectivités du dispositif DILICO, qui impactait surtout régions et départements,
- l'abandon du projet de fusion de la DETR et de la DSIL (projet d'instauration d'un nouveau fonds d'investissement pour les territoires),
- l'instauration d'une prime régaliennne de 500 € par an et par Maire,
- la création d'un régime d'assurance pour les collectivités en cas de dommages résultant des émeutes avec un fonds de mutualisation pour les indemniser.

Concernant la dotation globale de fonctionnement (DGF), elle devrait être maintenue à son niveau, l'amendement porté par le RN et l'UDR, qui visait à réduire la dotation globale de fonctionnement (DGF) des collectivités de près de 5 milliards d'euros, n'ayant pas été retenu.

II. Analyse des données financières de la collectivité

L'évolution de la situation financière de la commune est retracée sous la forme de 12 fiches thématiques.

Les données 2025 sont prises en compte à titre provisoire, dans l'attente de l'adoption des Comptes Financiers Uniques des 4 budgets communaux.

FICHE N°1 : EVOLUTION GLOBALE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Comparées aux données 2024, les dépenses réelles de fonctionnement 2025 ont progressé de **+ 8,4 %** (**7 115 236 €** contre 6 565 618 € en 2024).

Les recettes réelles s'élèvent à **7 461 925 €** en 2025 (8 100 342 € en 2024, soit 7 100 342 € après neutralisation du reversement exceptionnel de 1 000 000 € provenant de la Régie Intercommunale d'Electricité).

Ainsi l'évolution des recettes s'établit à **- 7,9 %** par rapport au réalisé N-1 (versement RIE inclus) et **+ 5,1 %** après neutralisation de la recette 2024 à caractère exceptionnel.

Les recettes réelles s'élèvent à **7 461 925 €** en 2025 (8 100 342 € en 2024, soit **7 100 342 €** après neutralisation du reversement exceptionnel de 1 000 000 € provenant de la Régie Intercommunale d'Electricité. Ainsi l'évolution des recettes s'établit à **- 7,9 %** par rapport au réalisé N-1 (versement RIE inclus) et **+ 5,1 %** après neutralisation de la recette 2024 à caractère exceptionnel.

Le **résultat réel** de l'exercice écoulé s'élève à **+ 474 357 €** (+ 536 762 € en 2024, toujours après neutralisation du reversement de la Régie Intercommunale d'Electricité).

FICHE N°2 : LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) de la commune représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. Elle est calculée par différence entre les produits réels de la collectivité et les charges réelles de fonctionnement.

La **CAF brute** est prioritairement affectée au remboursement de la dette en capital.

La **CAF nette** permet de mesurer la capacité à financer de nouveaux investissements.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne brute	485 141 €	371 526 €	590 690 €	801 079 €* [*]	730 173 €* [*]	522 815 €* [*]	473 856 €* [*]
Remboursement capital de la dette	331 294 €	360 869 €	365 645 €	355 548 €	372 277 €	427 499 €	385 853 €
Epargne nette	153 847 €	10 657 €	225 045 €	445 531 €	357 896 €	95 316 €	88 003 €

*Après neutralisation des produits exceptionnels liés aux cessions de biens et du versement de la RIE en 2024

Evolution de la capacité d'autofinancement nette :

Une nouvelle dégradation de la CAF nette est observée sur la période 2024/2025 avec une baisse de 7.313 €.

Evolution du taux d'épargne brut :

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
5,69 %	4,60 %	7,71 %	6,52 %	10,35 %	11,46 %	10,44 %	7,36 %	6,35 %

Le taux d'épargne brut (= ratio épargne brute/recettes réelles de fonctionnement) indique la part des recettes de fonctionnement qui permettent de contribuer au financement des investissements.

Pour la strate de la commune, un ratio satisfaisant se situe dans une fourchette de 8 à 15%.

Un seuil de vigilance est fixé à 10% des recettes courantes et le seuil d'alerte à 7%.

En deçà de ce niveau, la situation devient volatile, avec le risque de voir la capacité de désendettement évoluer très vite et laisser apparaître des difficultés d'équilibre sur la section de fonctionnement.

La diminution du taux d'épargne brut constatée au terme de l'exercice 2025 nécessite une vigilance particulière et la poursuite des efforts de gestion au niveau du Fonctionnement.

FICHE N°3 : LES CHARGES DE PERSONNEL

Sur l'exercice 2025, le chapitre 012 a été mobilisé à hauteur de **3 676 740 €** (dépense brute).

Au 31 décembre 2025, la collectivité emploie **69 agents**, pour un total en équivalent temps plein (ETP) de **66,33**. La part des agents contractuels représente 17,4 % de l'effectif, correspondant à 12 agents.

Mme le Maire rappelle que des récupérations peuvent être opérées sur les frais de personnel (longue maladie, accidents du travail, indemnités journalières pour les agents non titulaires, la part salariale sur les tickets restaurant, la mise à disposition d'agents) qui auront globalement représenté 172.803 € en 2025, soit une dépense nette en frais de personnel de 3.503.937 €.

Comparée à 2024, l'évolution de la dépense brute est de + 10,15 %, soit une évolution assez marquée par rapport aux exercices précédents qui s'explique principalement par :

- l'augmentation du taux de contribution patronale à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) de 3% qui est passé de 31,65% en 2024 à 34,65% en 2025. Cette augmentation vise à rééquilibrer progressivement les comptes de la CNRACL. Cette augmentation impactera également les trois prochains budgets, la hausse décidée étant de 3% chaque année de 2025 à 2028, soit une augmentation de 12% en 4 ans. En 2025, l'augmentation s'est élevée à 64 030,93 €.
- le glissement vieillesse technicité (GVT) en raison de l'évolution de la carrière des agents. En 2025, le GVT positif (2,15%) qui correspond à l'augmentation des rémunérations des agents via les avancements d'échelon n'est pas du tout compensé par l'effet Noria, c'est-à-dire l'économie réalisée lorsqu'un agent en fin de carrière avec un salaire élevé part à la retraite et est remplacé par un agent plus jeune en début de carrière avec un salaire moindre, aucun agent n'étant parti à la retraite.
- les remplacements des agents en arrêt maladie : En 2025, ils représentent 3,32% de la masse salariale. Ils ne sont que partiellement compensés par l'assurance statutaire, qui prend en charge uniquement le traitement indiciaire brut des agents en congés pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS), c'est-à-dire les maladies professionnelles et les arrêts faisant suite à un accident de service.
- Les créations d'emploi : un emploi permanent sur la fonction de directrice des ressources humaines et deux emplois non permanents sur les fonctions d'ouvrier technique polyvalent et de maître-nageur sauveteur.

FICHE N°4 : LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-après retrace l'évolution des charges de fonctionnement au cours des 5 derniers exercices.

Chap.	Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025 anticipé	Evol. /N-1
11	Charges à caractère général	1 655 653 €	2 047 298 €	2 154 148 €	2 472 647 €	2 474 437 €	0%
12	Charges de personnel	2 800 569 €	2 991 077 €	3 203 437 €	3 337 936 €	3 676 740 €	10%
14	Atténuations de produits	3 939 €	3 651 €	5 737 €	8 084 €	4 011 €	-50%
65	Autres charges de gestion courante	594 653 €	644 564 €	686 356 €	675 849 €	743 954 €	10%
Total dépenses de gestion courante		5 054 814 €	5 686 590 €	6 049 678 €	6 494 516 €	6 899 142 €	6%
66	Charges financières	50 138 €	40 714 €	43 762 €	68 965 €	86 451 €	25%
67	Charges exceptionnelles	11 329 €	1 528 €	15 593 €	97 €	1 975 €	1927%
68	Dotations aux provisions	- €	20 139 €	- €	2 038 €	127 668 €	6165%
Total dépenses réelles de fonctionnement		5 116 281 €	5 748 971 €	6 109 033 €	6 565 617 €	7 115 236 €	8,4%
23	Virement à la section d'inv.	- €	- €	- €	- €	- €	/
42	Op. d'ordre de transfert entre sect.	319 106 €	686 088 €	424 243 €	399 829 €	367 113 €	-8%
43	Op. d'ordre à l'intérieur de la sect.	- €	- €	- €	- €	- €	/
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		319 106 €	686 088 €	424 243 €	399 829 €	367 113 €	-8%
TOTAL		5 435 387 €	6 435 059 €	6 533 276 €	6 965 446 €	7 482 348 €	7%

L'évolution globale des dépenses de Fonctionnement en 2025 est de + 7% avec 7.482.348 €.

Les variations enregistrées au **chapitre 011** ont été détaillés dans le document transmis.
L'évolution des dépenses y est retracée par compte d'imputation, sur la période 2018/2025.

Les comptes ayant enregistré des variations significatives par rapport au réalisé N-1 sont les suivants :

- **60611** - Eau et assainissement : - 59 685 €
 - **60612** - Energie/électricité : - 42 715 €
 - **60613** - Chauffage urbain : + 142 504 €
 - **60621** - Combustibles : - 8 334 €
- } **La diminution des dépenses en eau/électricité/combustibles (- 110 734 €) a partiellement compensé la hausse des frais de chauffage**
- **60628** - Autres fournitures non stockées : - 17 270 € / **réalisé 2025 = 132 863 €**
(en lien avec la réduction du nombre de chantiers réalisés en régie en 2025)
 - **611** - Contrats de prestations de service : + 5 330 € / **réalisé 2025 = 47 786 €**
(dont + 3 505 € pour des contrats de contrôle des équipements sportifs/aires de jeux)
 - **614** - Charges de copropriété : - 68 709 € / **réalisé 2025 = 24 100 €**
(baisse des dépenses en raison des programmes de travaux réalisés en 2024 dans les copropriétés)
 - **615231** - Entretien et réparations voiries : + 5 973 € / **réalisé 2025 = 58 128 €**
dont 17 215 € de marquage au sol / peinture routière
 - **615232** - Entretien et réparations réseaux : - 41 971 € / **réalisé 2025 = 16 065 €**
Les dépenses 2024 étaient supérieures à la moyenne des 5 dernières années (+ 11 819 € de frais de réparation suite à des sinistres, + 10 150 € pour l'entretien de réseau d'éclairage public suite au décalage d'un semestre de facturation + 6 133 € pour l'entretien des poteaux incendie)
 - **61524** - Entretien et réparations sur bois et forêt : + 5 404 € / **réalisé 2025 = 19 458 €**
dont travaux d'entretien des cloisonnements (travaux SIVU sous encadrement de l'ONF)
 - **61551** - Entretien et réparations matériel roulant : - 18 748 € / **réalisé 2025 = 42 511 €**
Le réalisé 2025 est inférieur à la moyenne des dépenses annuelles des 5 derniers exercices (Pour rappel, le cumul dépenses 2024 pour la réparation du tractopelle était de 37 839 €)
 - **6156** - Maintenance : + 17 961 € / **réalisé 2025 = 110 508 €**, dont :
 - 17 684 € de maintenance des installations de chauffage/ventilation
 - 14 400 € de maintenance du réseau de vidéoprotection
 - 12 506 € de contrôles des installations électriques
 - 11 998 € de maintenance de logiciels (RH, comptabilité, PM, Etat-Civil, Point lecture)
 - 9 831 € de maintenance et coût copie pour le parc de photocopieurs
 - 6 648 € de maintenance des ascenseurs
 - 5 700 € de maintenance des installations de protection incendie
 - 4 591 € de maintenance des toboggans de la piscine
 - 4 535 € de maintenance des équipements scéniques et parois mobiles du Moulin 9
 - 3 892 € de maintenance du cinémomètre (forfait 3 ans)
 - 2 637 € de maintenance des postes de régulation du chlore à la piscine
 - 2 460 € de maintenance de la signalisation lumineuse
 - 1 135 € de maintenance des défibrillateurs
 - **6184** – Versements à des organismes de formation : + 5 318 € / **réalisé 2025 = 19 516 €**

- **6188** - Autres frais divers : + 29 260 € / **réalisé 2025 = 243 302 €**
dont 109 352 € liés à la programmation du Moulin 9
48 180 € liés à la programmation du festival « Mômes en scène »
30 294 € pour l'externalisation de 6 passages de tonte des espaces verts
18 911 € de frais de gestion du cimetière communal
13 800 € de frais de conseil en recrutement

- **62268** - Honoraires, conseils : + 16 667 € / **réalisé 2025 = 40 369 €**
dont 14 289 € d'honoraires d'assistance technique à donneur d'ordre (ATDO)
9 845 € de frais d'honoraires juridiques et expertises
7 014 € de frais de portage pour l'acquisition de l'immeuble 8 place des Thermes
5 760 € de frais de mission d'assistance pour les achats d'électricité/gaz
2 728 € de frais de rétablissement de limites parcellaires
733 € de frais sur ventes groupées

- **6228** – Rémunérations, honoraires divers : - 6 193 € / **réalisé 2025 = 17 282 €**
dont 14 418 € de frais de traitement de déchets
1 612 € de redevances d'ordures ménagères

- **6232** - Fêtes et cérémonies : + 6 868 € / **réalisé 2025 = 55 655 €**
dont 28 670 € de frais liés à l'organisation des manifestations à caractère touristique
26 985 € de frais liés à l'organisation des cérémonies commémoratives et de la fête nationale et incluant également les frais liés au 80^{ème} anniversaire de la Libération.

- **6234** - Réceptions : + 12 348 € / **réalisé 2025 = 41 170 €**
dont 11 120 € de frais liés à l'organisation du jumelage avec Eymoutiers
7 608 € de frais liés au 25^{ème} anniversaire du jumelage avec Bad Schönborn

- **6236** - Catalogues et imprimés : - 8 916 € / **réalisé 2025 = 12 414 €**
(documents de type Sources, Saison Culturelle, Plan Communal de Sauvegarde, etc...)

- **6241** - Transport de biens (débardage en FC) : + 27 850 € / **réalisé 2025 = 52 261 €**

- **6262** - Frais de télécommunications : - 11 071 € / **réalisé 2025 = 36 037 €**

Au chapitre 66, le montant des charges financières a progressé de **+ 25 %** par rapport au réalisé 2024.

Les sommes comptabilisées au **chapitre 67** concernent exclusivement des annulations de titres sur exercices antérieurs.

Au chapitre 68, la constitution de 2 provisions s'est avérée nécessaire. L'une au titre des Comptes Epargne Temps (27 667 €), la seconde dans le cadre d'une demande d'indemnisation présentée par SNCF Réseau suite à des travaux entrepris pour la purge d'une coulée de boue (100 000 €).

Au chapitre 042, la dotation aux amortissements s'est élevée à 366 613 € (382 152 € en 2024). Sous ce même chapitre, la valorisation d'une immobilisation cédée représente 500 €. En contrepartie, une recette équivalente apparaît en recettes d'investissement, au chapitre 040.

FICHE N°5 : LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme le Maire présente en détail les tableaux récapitulatifs des subventions allouées sur l'année :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

ASSOCIATION	2020	2021	2022	2023	2024	2025
APOIN	18 270 €	13 300 €	13 965 €	18 620 €	19 800 €	19 800 €
Comité de Jumelage	- €	- €	- €	- €	3 000 €	- €
ICE RF - Accueil jeunes	3 190 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 410 €	2 423 €
Mus. Municipale	17 000 €	5 800 €	17 213 €	15 913 €	16 443 €	16 273 €
OCSL - Nuit du feu + FON	6 705 €	2 505 €	3 027 €	3 200 €	1 530 €	2 276 €
Cœurs de Niederbronn	- €	- €	- €	- €	943 €	- €
Réseau Animation Intercom. (Voyage à Paris CMJ)	- €	- €	- €	- €	- €	2 192 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers (Voyage à Paris)	- €	- €	- €	- €	- €	400 €
TOTAL SUBV. DIRECTES	45.165 €	24.905 €	37 505 €	41 033 €	45 126 €	43 364 €
Avantages en nature valorisés	106 383 €	105 861 €	106 694 €	114 471 €	127 080 €	125 672 €
TOTAL AIDES incluant les avantages en nature	151.548 €	130.766 €	144 199 €	155 504 €	172 206 €	169 036 €
Evolution N/N-1	62, 2 %	- 13,7 %	+ 10,3 %	+ 7,8 %	+ 7,4 %	- 1,8 %

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

ASSOCIATION	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Société de gym et tir	373 €	- €	- €	155 €	- €	2 318 €
Paroisse Protestante	- €	344 €	102 €	- €	424 €	2 046 €
Amis chapelle Wasenberg	- €	- €	156 €	677 €	- €	- €
Club Vosgien N/R	- €	- €	- €	1 822 €	- €	- €
Paroisse Catholique	- €	996 €	- €	- €	- €	756 €
Sauveteurs secouristes	- €	- €	2 388 €	- €	- €	- €
Tennis Club	- €	- €	257 €	- €	- €	- €
La Voix des Forges	- €	- €	- €	1 225 €	- €	- €
Chorale Concordia	- €	- €	- €	192 €	- €	- €
Jo'ailes ULM Club	- €	- €	- €	- €	1 500 €	- €
Parc Naturel Régional VN	- €	- €	- €	- €	- €	6 188 €
TOTAL SUBV. DIRECTES	373 €	1 340 €	2 903 €	4 071 €	1 924 €	11 308 €
Evolution N/N-1	- 77,5 %	+ 259,2 %	+ 116,6 %	+ 140,2 %	- 52,7 %	+ 487,8 %

soit un soutien financier total attribué aux associations locales s'élève à **180 344 €** en 2025.

Mme le Maire rappelle que la subvention accordée à la Sté de Gymnastique et de Tir n'est que partiellement soldée (subvention de 5.400 € accordée). Le solde de la subvention n'a pas encore été sollicité.

FICHE N°6 : LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement évoluent comme suit :

Chap.	Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025 anticipé	Evol. /N-1
13	Atténuations de charges	45 304 €	70 243 €	80 550 €	78 889 €	114 024 €	45%
70	Produits des services, du domaine	741 984 €	1 040 766 €	1 181 211 €	1 180 327 €	1 278 196 €	8%
73	Impôts et taxes	3 433 373 €	4 093 769 €	1 314 741 €	1 336 441 €	1 385 990 €	4%
731	Fiscalité locale	- €	- €	3 038 715 €	3 151 695 €	3 403 236 €	8%
74	Dotations, subv. et participations	1 019 076 €	967 462 €	815 948 €	867 188 €	803 150 €	-7%
75	Autres produits de gestion courante	384 417 €	341 875 €	302 388 €	1 465 700 €	470 853 €	-68%
Total recettes de gestion courante		5 624 154 €	2 420 346 €	2 380 097 €	8 080 240 €	7 455 449 €	-8%
76	Produits financiers	96 €	115 €	192 €	192 €	192 €	0%
77	Produits exceptionnels	82 721 €	473 717 €	238 757 €	19 909 €	3 525 €	-82%
78	Reprises sur provisions	- €	- €	19 264 €	- €	2 759 €	/
Total recettes réelles de fonctionnement		5 706 971 €	2 894 178 €	2 619 046 €	8 100 342 €	7 461 925 €	-8%
42	Op. d'ordre de transfert entre sect.	40 044 €	41 910 €	65 911 €	109 109 €	57 982 €	-47%
Total recettes d'ordre de fonctionnement		40 044 €	41 910 €	65 911 €	109 109 €	57 982 €	-47%
TOTAL		5 747 015 €	2 936 088 €	2 684 957 €	8 209 451 €	7 519 907 €	-8%
R002	Résultat fonctionnem reporté (n-1)	789 166 €	794 784 €	906 089 €	1 070 091 €	2 103 032 €	97%
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT CUMULE		6 536 181 €	7 824 641 €	7 963 766 €	9 279 542 €	9 622 938 €	4%

Le résultat prévisionnel 2025 de la section de fonctionnement s'élève à **+ 2 140 589,85 €** (2 314 097,52 € en 2024 - 1 430 490,72 € en 2023)

Cet excédent sera affecté en partie en section d'investissement, afin de couvrir le besoin de financement constaté au 31/12/2025. Ainsi la somme de 446.080,36 € devra être affectée en section d'investissement, afin de couvrir le besoin de financement (- 163.280,36€) et les reports d'investissement (-282.800,00€).

Le reliquat disponible, soit 1 694 509,49 €, pourra soit être repris en fonctionnement, soit être affecté partiellement en investissement pour participer au financement des projets 2026.
(PM : résultat de fonctionnement 2024 reporté en 2025 = 2 103 033,16 €).

RESULTATS PROVISOIRES - PRISE EN COMPTE DES REPORTS

Budget Principal	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget voté	8 915 000,00 €	8 915 000,00 €	3 666 700,00 €	3 666 700,00 €
Réalisations au 31/12	7 482 348,42 €	9 622 938,27 €	2 113 014,35 €	1 949 733,99 €
Résultat par section	2 140 589,85 €		-163 280,36 €	
Résultat global provisoire			1 977 309,49 €	
Reports INV 2025 > 2026			805 900,00 €	523 100,00 €
Solde			-282 800,00 €	
Résultat final INV intégrant reports			2 918 914,35 €	2 472 833,99 €
Solde			-446 080,36 €	

L'excédent de fonctionnement est prioritairement destiné à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et des dépenses reportées.

1 694 509,49 € à affecter/répartir

= soit reprise en FON (R002)

Pour mémoire, résultat de fonctionnement reporté N-1 : 2 103 031,61 €

= soit affectation partielle en INV (021) pour participer au financement des projets 2026

Les recettes comptabilisées au **chapitre 70** représentent **1 278 196 €** soit une variation 2025/2024 de **+ 8 %**.

Les coupes de bois ont généré 144 125 € de produits, soit + 53 % par rapport au réalisé 2024.

Les redevances liées aux services à caractère sportif (piscine) ont représenté 568 519 € et dépassent à nouveau les recettes moyennes perçue sur la période 2017/2019 (560 855 €).

Les redevances de stationnement ont généré une recette de 42 510 €, à laquelle s'ajoute la somme de 5 637 € perçue au titre des forfaits de post-stationnement. A titre de comparaison, la recette annuelle moyenne sur la période 2013/2017 était de 45 301 €.

Les redevances et droits des services à caractère culturel perçues par le Moulin 9 s'élèvent à 69 159 €, affichant une progression de + 171 %. (PM : 2022 = 22 190 € / 2023 = 40 300 € / 2024 = 25 497 €).

Sur les **chapitres 73 et 731**, 301 090 € de produits supplémentaires ont été enregistrés par rapport à 2024 (+ 6 %).

Les taxes liées à l'activité du Casino ont généré 1 533 104 € de recettes. Des informations complémentaires à ce sujet sont présentées sur la fiche N°9.

La taxe additionnelle aux droits d'enregistrement a généré une recette de 79 126 € (50 530 € en 2024, alors que la moyenne 2021/2023 s'établissait à 119 946 €).

Les réalisations au **chapitre 74** sont en recul, avec un résultat de 803 150 € (867 188 € en 2024 €), notamment en raison de l'arrêt des reversements de fonds liés à l'activité de la Régie Intercommunale d'Electricité (80 434 € perçus en 2024).

La dotation de l'Etat perçue au titre de la délivrance des titres sécurisés est en baisse, le versement 2025 ayant été limité à la part forfaitaire fixe de 9 000 €, majorée d'un bonus de 500 € attribué aux dispositifs de recueil (DR) connectés à la plateforme de France Titres « RDV mairie », dont la fonctionnalité anti-doublon a été activée avant le 31 août 2024.

La commune a également bénéficié d'une subvention de 1 000 € de la Région Grand Est pour l'organisation des festivités de Noël 2024. L'aide a été reconduite pour l'édition 2025 et sera perçue sur l'exercice budgétaire 2026, après transmission des justificatifs de réalisation.

Une avance de 3 950 € a été versée par la CEA au titre du projet de coopération transfrontalière des stations thermales labellisées et des établissements thermaux du territoire PAMINA porté par la commune. Mme le Maire précise que les dépenses inhérentes à ce projet seront prévues au budget 2026, et qu'une subvention de la Région Grand Est a également été accordée pour un montant quasi équivalent.

Une subvention de 500 € a été accordée à la commune par la Chambre des Métiers d'Alsace, pour l'organisation de l'édition 2025 du Festival de l'Artisanat.

La Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains a accordé une aide de 175 € pour la plantation d'arbres fruitiers.

Enfin, la commune a bénéficié d'une attribution de 20 328 € relative à la mise en place du service public de la petite enfance (SPPE). Ce nouveau soutien financier accordé aux communes de plus de 3 500 habitants accompagne le transfert de 4 compétences obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2025 : le recensement des besoins des enfants de moins de trois ans, l'information et l'accompagnement des familles, la planification des modes d'accueil et le soutien à la qualité des modes d'accueil recensés.

Mme le Maire rappelle que c'est la Communauté de Communes qui porte la compétence en la matière, et qu'une réflexion sera à engager sur un transfert d'attribution.

La commune a également bénéficié de la dotation de soutien pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales, versée aux communes classées en parc naturel régional et en NATURA 2000.

La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF constitue le principal concours financier de l'État versé en faveur des collectivités territoriales. Elle comprend :

- La dotation forfaitaire des communes
- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)
- La dotation de solidarité rurale (DSR)
- La dotation nationale de péréquation (DNP)

Les tableaux ci-dessous retracent l'évolution des enveloppes au cours des 9 derniers exercices.

Dotation forfaitaire

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
155 608 €	137 872 €	122 547 €	102 634 €	102 634 €	86 323 €	80 948 €	58 560 €

Dotation de Solidarité Rurale & Dotation de Péréquation

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
180 625 €	192 656 €	203 976 €	224 750 €	247 616 €	233 720 €	249 001 €	261 991 €

Cumul 2 enveloppes

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
336 233 €	330 528 €	326 523 €	327 384 €	350 250 €	320 043 €	329 949 €	320 551 €

Au **chapitre 75**, les revenus des immeubles (loyers et récupération de charges) ont généré une recette de 388 450 € (355 784€ en 2024).

La redevance versée par l'exploitant de la Source de la Liese est en recul, avec un versement de 56 366 € en 2025 (67 293 € en 2024 - 52 060 € en 2023).

Les indemnités de sinistres et/ou frais de remise en état facturés à des tiers ont représenté 18 038 € (37 816 € en 2024 / 21 632 € en 2023 / 7 051 € en 2022).

Les refacturations de frais d'enlèvement de déchets déposés hors emplacements autorisés ont représenté 951 € (6 dossiers en 2025).

Les produits exceptionnels comptabilisés au **chapitre 77** se déclinent comme suit :

- 3 025 € d'annulations de mandats sur exercices antérieurs
- 500 € au titre de la cession d'une tondeuse

FICHE N°7 : LES IMPÔTS LOCAUX

Evolution des taux communaux des impôts locaux

Nature des taxes	1996	1997 - 2002	2003 - 2010	2011 - 2015	2016	2021	2022	2023	2024 - 2025
Taxe d'habitation (TH)	14,50	14,72	15,01	15,39	15,85	-	-	15,85	16,48
Taxe foncière propriétés bâties (TFB)	13,64	13,84	14,12	14,47	14,90	28,07	29,19	29,19	30,36
Taxe foncière propriétés non bâties (TFNB)	58,31	59,18	60,36	61,87	63,72	63,72	66,26	66,26	68,91

Conformément aux orientations décidées au moment du Débat d'Orientations Budgétaires 2025, les taux d'imposition 2025 ont été maintenus comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : **30,36 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : **68,91 %**
- Taxe d'habitation (TH) : **16,48 %**

A titre d'information, les taux moyens communaux 2024 s'établissent comme suit au niveau national et départemental :

	Taux moyens communaux au niveau national	Taux moyens communaux au niveau départemental
TFB	39,74	34,21
TFNB	51,08	67,32
TH	23,88	28,60

Evolution du produit des impôts locaux

La recette prévisionnelle de 2.015.781 € a été atteinte avec 2.021.761 €.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TH	743 048 €	736 550 €	36 569 €*	42 119 €*	47 202 €*	53 412 €*	49 242 €*
TFB	820 692 €	841 850 €	1 447 009 €	1 597 861 €	1 674 047 €	1 814 010 €	1 853 478 €
TFNB	48 300 €	48 873 €	49 574 €	53 472 €	56 454 €	61 261 €	62 364 €
Coefficient correcteur	-	-	36 576 €	41 219 €	47 634 €	49 640 €	50 697 €
Recette prévisionnelle	1 612 040 €	1 627 273 €	1 569 728 €	1 734 671 €	1 825 337 €	1 978 323 €	2 015 781 €
Recette réelle	1 610 442 €	1 669 065 €	1 593 370 €	1 734 705 €	1 830 479 €	1 978 813 €	2 021 761 €

* Ce produit correspond aux bases de TH des locaux d'habitation non affectés à la résidence principale (résidences secondaires, autres locaux meublés...)

Le montant des allocations compensatrices versées par l'Etat au titre des exonérations est en hausse depuis 2021, conséquence de la mise en place d'un mécanisme de compensation dans le cadre de la révision des valeurs locatives des locaux industriels (montant 2025 = 257 311 € / montant 2024 = 252 652 €). Ce produit est constaté au chapitre 74, à l'article 74833.

Ainsi, le produit de la fiscalité directe constaté au chapitre 731 a progressé de **+ 2,2 %** entre 2024 et 2025, sachant que l'évolution des bases était de **+ 1,7 %**.

FICHE N°8 - LES REVERSEMENTS DE FISCALITE DE L'EPCI

L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

L'attribution de compensation, qui constitue une dépense obligatoire des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, aura représenté une recette de 784.082 €, identique depuis 2013.

LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

Créée avec la taxe professionnelle unique, elle constitue un outil de solidarité entre les communes membres de l'intercommunalité.

Pour 2025, le Conseil Communautaire a réévalué le montant de la dotation de la commune de Niederbronn-les-Bains à 174 272 €. Un premier acompte a été perçu en fin d'exercice 2025 et le versement de la 2^{ème} fraction interviendra au cours de l'exercice 2026.

FICHE N°9 : LE PRELEVEMENT SUR LE PRODUIT DES JEUX

Mme LIENHARD détaille les différentes ressources provenant du Casino issues de la DSP accordée le 17 Juin 2013 :

- **15 % au maximum sur le produit brut des jeux (PBJ)** réalisés dans les casinos, selon un cahier des charges conclu entre la commune et l'exploitant du casino ;
- **un reversement de 10 %** du prélèvement opéré par l'État sur le produit des jeux. Ce dernier est plafonné à 5% du montant des recettes réelles de fonctionnement.

Les tranches et taux de prélèvement objet de l'article 39.1 ont ainsi été négociées comme suit :

- **5 %** sur la tranche comprise entre 0 et 3.000.000 €
- **7,5 %** sur la tranche comprise entre 3.000.000 € et 7.500.000 €
- **10 %** sur la tranche comprise entre 7.500.000 € et 12.000.000 €
- **15 %** au-delà de 12.000.000 €

Mme le Maire rappelle qu'au stade du vote du budget 2025 une prévision prudente de 900.000 € avait été inscrite, et que les produits réellement perçus au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à **1.533.104 €**. Ce montant inclut le prélèvement sur le PBJ et le reversement du prélèvement de l'Etat (Réalisé 2024 = 1 310 412 €).

S'y ajoute le prélèvement sur les jeux de cercle en ligne, d'un montant de **82 651 €** (Réalisé 2024 = 78.839 €).

Le produit brut des jeux enregistré sur l'exercice comptable 2024/2025 constitue le meilleur résultat enregistré sur le contrat de délégation en cours.

Mme le Maire rappelle également que la délégation de service public comporte également un **volet relatif au développement artistique et touristique (article 13 de la DSP)**, qui se décline comme suit :

- 50.000,00 € par an au titre de l'effort de promotion touristique ;
- 30.000,00 € au titre du fonds de développement touristique et culturel ;
- 10.000,00 € au titre du fonds de développement culturel et sportif ;
- 40.000,00 € au titre de la contribution financière au développement touristique de la Commune

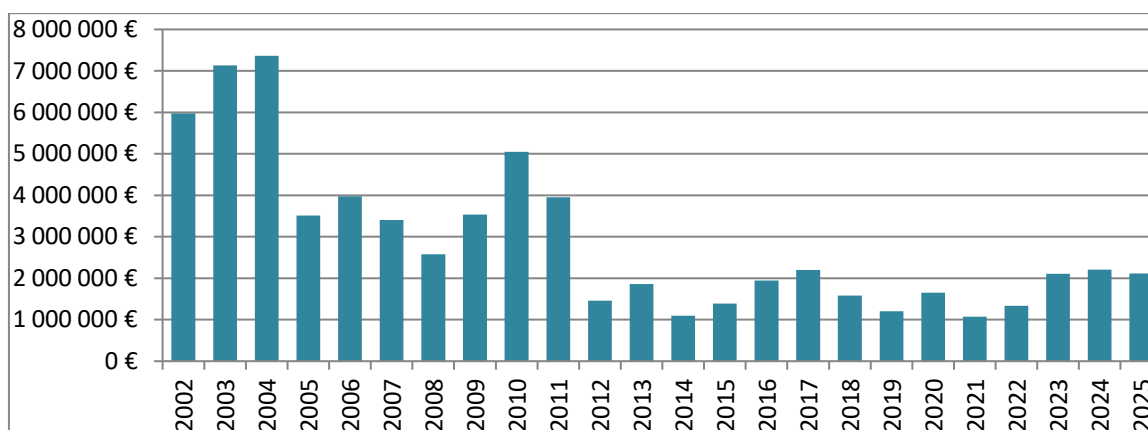
soit globalement 130.000 €, dont 80.000 € reversés directement à la Ville.

Viennent en complément d'autres dispositions de la DSP, à savoir :

- l'entretien des abords du Casino (*article 27 de la DSP*), avec la possibilité de refacturer la prestation au délégataire à hauteur de 20.000 € maximum (19.957 € au titre de 2025) ;
- la prise en charge par le délégataire du **banquet annuel des Seniors** organisé par la collectivité (*article 38 de la DSP*) ;
- le bénéfice pour le délégataire sur chaque exercice d'un **abattement supplémentaire de 5%** sur le PBJ (*article 39.3 de la DSP*), en justifiant de l'organisation de manifestations de qualité, sous réserve de l'acceptation du dossier. Le reversement est à charge de la collectivité. Ce dispositif prend la forme d'un crédit d'impôt remboursable. A titre d'information, le crédit obtenu au titre de la saison 2023/2024 s'élève à 4011 € ;
- les sommes encaissées par le casino au titre des « **orphelins** » reversées annuellement au Centre Communal d'Action Sociale de la commune (entre 6000 et 12.000 € / an). Le montant versé au CCAS au titre de la saison 2024/2025 s'élève à 9.502,66 €.

FICHE N°10 - LES INVESTISSEMENTS

Evolution des dépenses d'investissement



Le montant global des dépenses d'investissement a été fortement réduit à compter de l'exercice 2012, illustrant une politique prudente de la collectivité en cette matière.

En 2025, le montant total des dépenses (réelles et d'ordre) s'établit à **2 113 014 €**, correspondant à un taux d'exécution de **55,6 %** par rapport aux prévisions. S'y ajoutent 20,2 % de dépenses engagées, portant ainsi le taux d'exécution global à **75,9 %**.

Mme le Maire présente le détail des crédits consommés par chapitres ci-dessous :

	2021	2022	2023	2024	2025
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	18 677 €	2 750 €	48 124 €	3 684 €	7 487 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	471 897 €	576 643 €	1 446 030 €	1 665 258 €	1 546 605 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	160 753 €	10 511 €	11 001 €	- €	- €
Chapitre 27 - Autres immos. financières					38 966 €
Chapitre 45 - Opérations pour cpte de tiers	- €	10 438 €	- €	- €	29 375 €
Chapitre 040 - Travaux en régie	36 893 €	38 172 €	54 693 €	95 392 €	25 597 €
Total dépenses d'équipement	688 220 €	638 514 €	1 559 848 €	1 764 334 €	1 648 030 €
Chapitre 16 - Remboursement emprunts	366 182 €	355 548 €	372 277 €	428 705 €	385 853 €
Chapitre 204 - Subventions d'équip. versées	13 088 €	4 352 €	4 531 €	1 924 €	11 308 €
Chapitre 040 - Amortissement subv équip.	3 151 €	3 738 €	2 987 €	9 990 €	32 385 €
Chapitre 040 - Autres opérations	- €	- €	8 231 €	3 727 €	- €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	17 214 €	- €	11 874 €
Opérations de régularisation	58 €	- €		- €	- €

Reprise résultat antérieur	- €	335 690 €	145 794 €	- €	23 564 €
Total dépenses d'investissement	1 070 698 €	1 337 842 €	2 110 883 €	2 208 680 €	2 113 014 €

Le chapitre 45 concerne les dépenses relatives au Château de la Wasenbourg, et les travaux réalisés par la commune pour la défaillance d'un propriétaire face à la gestion d'un péril imminent.

Rapportées à la population, les dépenses d'équipement représentent **373 €** par habitant (la moyenne de la strate était de 433 € pour 2024).

Le montant des dépenses engagées à reporter sur l'exercice 2026 s'élève à **805 900 €**.

La structure du financement du programme d'investissement se décline comme suit :

Recettes d'investissement	2021	2022	2023	2024	2025
Chapitre 10 - FCTVA	135 273 €	45 050 €	89 081 €	200 978 €	244 459 €
Chapitre 10 - Taxe d'aménagement	87 221 €	45 755 €	68 020 €	47 686 €	17 456 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	121 327 €	40 818 €	131 224 €	273 116 €	88 089 €
Chapitre 16 - Emprunts réels	- €	- €	1 000 000 €	800 000 €	1 000 000 €
Chapitre 16 - Cautions	501 €	571 €	- €	716 €	720 €
Chapitre 45 - Opérations pour compte de tiers	- €	57 354 €	- €	- €	8 728 €
Chapitre 040 - Cessions d'immobilisations	61 110 €	459 542 €	165 310 €	17 676 €	500 €
Total recettes hors autofinancement	405 432 €	649 090 €	1 453 635 €	1 340 172 €	1 359 952 €
Chapitre 040 - Amortissements	257 996 €	226 546 €	258 933 €	382 152 €	366 844 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	- €	- €	17 214 €	- €	11 874 €
1068 - Excédent de fonctionnement	58 412 €	306 010 €	483 494 €	360 400 €	211 064 €
Opérations de régularisation	- €	10 402 €	- €	- €	- €
Reprise résultat antérieur	13 168 €	- €	- €	102 393 €	- €
Total recettes d'investissement	735 008 €	1 192 048 €	2 213 276 €	2 185 116 €	1 949 734 €

Le montant total des recettes (réelles et d'ordre) porte sur **1.949.734 €**, auxquelles il convient de rajouter les recettes engagées non perçues sur 2025 à reporter sur l'exercice 2026 à hauteur de **532.100 €**.

FICHE N°11 - LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2026, le **stock de la dette** communale s'élève à **3.689.626,21 €**.

Un emprunt de 1.000 000 € a été contracté sur l'exercice 2025 et 3 contrats de prêts sont arrivés à terme. Ainsi, le nombre total de contrats en cours sur le budget principal s'établit à 8, avec des échéances d'engagement programmées entre le 31/12/2026 et le 20/12/2040.

L'annuité 2026 des emprunts existants sur le Budget Principal portera globalement sur **469 849 €** :

- capital : 363 138 € (385 853 € en 2025)
- intérêts : 98 485 € (85 195 € en 2025)

Au regard de la charte de bonne conduite GISSLER, 7 contrats sont classés en catégorie A-1 correspondant à des indices simples, représentant un risque faible voire nul.

1 contrat indexé sur le Livret A est classé en catégorie A-2, correspondant aux emprunts un peu plus sensibles aux variations de marché qu'un produit classifié A-1, mais restant dans la zone des produits classiques avec un indice de taux d'intérêt standard.

Le taux du Livret A s'établissait à 1,7 % à la signature du contrat (novembre 2025) et baissera à 1,5 % au 1^{er} février 2026.

Evolution de l'encours de la dette

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours dette au 31/12	2.738.610 €	3.157.318 €	2.796.449 €	2.430.804 €	2.075.256 €	2 702.979 €	3 075 480 €	3 689 626 €
Encours par habitant	617 €	705 €	623 €	545 €	466 €	609 €	693 €	836 € (4 414 hab.)

Concernant la capacité de désendettement, **10,7*** années seraient nécessaires pour rembourser la totalité de la dette du budget principal de la collectivité, si elle y consacrait l'intégralité de sa capacité d'autofinancement.

A titre indicatif, le seuil critique de la capacité de remboursement se situe entre 11 et 12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent pour les années futures.

**Après neutralisation des produits exceptionnels liés aux cessions de biens*

Les emprunts garantis par la commune

La commune a accordé des garanties d'emprunt sur 9 lignes de prêts, relatives à des opérations de construction ou de réhabilitation de logements sociaux. Le terme de ces engagements est programmé entre les exercices 2030 et 2056.

Liste des emprunts garantis au 01/01/2026

Objet	Organisme prêteur
ACQUISITION FONCIERE 12 LOGEMENTS RUE INDUSTRIE RESIDENCE ST MARTIN	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS RUE INDUSTRIE RESIDENCE ST MARTIN	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
CONSTRUCTION 20 LOGEMENTS HLM - OPUS 67	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
ACQUISITION AMELIORATION DE 8 LOGEMENTS COLLECTIFS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
REHABILITATION LOGEMENTS RUE CONCORDE - OPUS 67	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS RUE DE LA CHAPELLE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
AMENAGEMENT 1 LOGEMENT- LES HORTENSIAIS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS LOT. HEIDENKOPF - OPUS 67	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
ACQUISITION FONCIERE LES HORTENSIAIS 1	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

L'information annuelle des garants n'étant pas encore parvenue à la commune au moment de la rédaction du présent rapport, le montant indiqué ci-après correspondant au capital garanti au 31/12/2024 : **659 253,50 €**.

Selon les différents contrats, la part garantie par la commune varie de 45 à 100 % du montant des engagements.

Le contrat de ligne de trésorerie pour le budget principal

Un contrat de ligne de trésorerie a été souscrit en mai 2025, à hauteur de 500.000 €.

A ce stade, aucun tirage de fonds n'a été opéré.

Le contrat arrivant à échéance le 30 avril prochain, il convient d'engager prochainement une consultation en vue du renouvellement du dispositif.

FICHE N°12 - LES BUDGETS ANNEXES

- **Le budget annexe chaufferie au bois et réseau de chaleur**

La situation comptable au 31/12/2025 se présente comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	472 381,54 €	27 943,12 €
Recettes	446 890,58 €	80 489,43 €
Résultat	- 25 490,96 €	+ 52 546,31 €
Résultat global prévisionnel	+ 27 055,35 € + 29 726,81 € (2024)	

Les dépenses liées au poste P1 (fourniture d'énergie) ont représenté **357 372 €** contre 279 176 € en 2024. A titre indicatif, le prix du MWh s'élève à 73,11 € HT au 25/11/2025 (73,70 € HT au 30/11/2024 - 67,03 € HT au 02/12/2023).

Perspectives 2026 : Le marché public portant sur l'exploitation et la fourniture en combustibles bois et gaz naturel a fait l'objet d'un avenant de prolongation, qui arrivera à échéance le 31/08. Il conviendra donc de définir très prochainement les nouvelles modalités de fonctionnement de l'équipement.

Une revalorisation annuelle de la politique tarifaire est préconisée, afin de rester en adéquation avec le coût réel du service.

- **Le budget annexe lotissement Gries**

La situation comptable au 31/12/2025 se présente comme suit, aucune écriture n'ayant été enregistrée sur l'exercice écoulé :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	0,00 €	433 215,35 €
Recettes	0,00 €	0,00 €
Résultat	0,00 €	- 433 215,35 €
Résultat global prévisionnel	- 433 215,35 € - 433 215,35 € (2024)	

- **Le budget annexe lotissement de la Forêt**

La situation comptable au 31/12/2025 se présente comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	237 790,95 €	496 898,33 €
Recettes	296 257,56 €	235 040,95 €
Résultat	58 466,22 €	- 261 857,38 €
Résultat global provisoire	- 203 391,16 € - 235 039,77 € (2024)	

La cession du lot n°5 s'est concrétisée sur l'exercice 2025, pour un prix de vente de 39 000 €.

5 lots de construction sont encore disponibles à la vente.

Par décision du 16 septembre 2024, la commune a validé le principe de rachat de 4 parcelles classées en zonage A du PLUi, situées en limite des lots de construction des lots n°3 à 6, afin de les intégrer aux lots de construction n°3, 4, 5 et ainsi gagner en attractivité.

L'acquisition d'une première parcelle (n°89, d'une contenance 11,31 ares) s'est conclue en juillet 2025. Pour les 3 autres parcelles, le processus d'acquisition s'avère plus complexe : recherche d'héritiers pour le 1^{er} dossier, un propriétaire sous curatelle pour le second dossier et la nécessité d'engager une procédure d'acquisition de bien présumé sans maître pour le dernier cas (délai 2 ans).

CONSTATS ET PROJECTION 2026

La gestion financière de la collectivité lui permet d'afficher une situation maîtrisée, mais qui reste impactée par le poids des charges de fonctionnement difficilement compressibles.

Le taux d'épargne brut, établi à 6,35 %, traduit une marge de manœuvre limitée pour autofinancer les investissements futurs, sans recourir à l'emprunt.

Cette situation résulte principalement de la progression des charges de fonctionnement, notamment les dépenses de personnel et les coûts liés aux services publics locaux, qui évoluent plus rapidement que les recettes courantes. Les recettes fiscales demeurent dynamiques mais insuffisantes pour compenser totalement ces hausses structurelles.

L'évolution du taux nécessite une vigilance particulière et doit s'accompagner d'une poursuite des efforts de gestion afin de ne pas mettre en péril les capacités d'investissement de la commune.

La capacité de désendettement, évaluée à 10,7 ans, se situe dans une zone de vigilance renforcée. Si elle reste en deçà du seuil critique de 12 ans, elle dépasse la zone de confort (inférieure à 8 ans).

Ce niveau indique que la commune dispose encore d'une capacité d'emprunt, qui doit être mobilisée avec prudence.

La commune présente une situation financière équilibrée, mais nécessitant un pilotage toujours rigoureux.

Les grands axes du budget 2026 pourraient être déterminés comme suit :

- **Maîtriser l'évolution des charges de fonctionnement afin de limiter leur progression, dans un souci de préservation de la capacité d'autofinancement et de maintien des équilibres financiers de la ville sur le long terme**
- **Poursuivre l'optimisation des produits de fonctionnement**
- **Poursuivre les travaux de gestion du patrimoine de la collectivité**
- **Continuer à ajuster le niveau d'investissements, en tenant compte des capacités d'autofinancement et de désendettement de la commune**
- **Continuer à programmer les dépenses d'équipement dans une logique pluriannuelle, permettant d'ajuster au mieux les crédits à prévoir sur chaque exercice**

Les orientations proposées cherchent à traduire un équilibre entre des mesures visant à maintenir des marges d'autofinancement et une programmation pluriannuelle des investissements qui se veut raisonnée, mais ambitieuse pour contribuer au développement de la commune.

RATIOS FINANCIERS

Les ratios financiers obligatoires sont définis par l'article R2313-1 du CGCT. Ils sont calculés sur diverses strates, en fonction du type de collectivité.

Les ratios 2025 seront actualisés au mois de mars, suite à l'adoption des Comptes Financiers Uniques.

III. Les orientations de la section de fonctionnement

Les orientations proposées pour 2026 visent à poursuivre une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, en adéquation avec l'évolution des ressources communales.

Les produits de fonctionnement

A) Une revalorisation des bases fiscales fixée à 0,8 %

En lien avec le ralentissement de l'inflation, la revalorisation dite automatique des bases de la fiscalité locale sera limitée à 0,8 % en 2026.

Les données fiscales 2026, et notamment les bases d'imposition, ne seront pas disponibles avant le début du mois de mars. Ces données seront présentées au Conseil Municipal au moment du vote du budget primitif 2026, le vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale devant intervenir avant le 30 avril. Ce vote doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique, distincte du vote du budget.

Pour 2026, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition en vigueur.

B) Une reprise de l'activité du casino plutôt encourageante

Disposant de peu de visibilité concernant les perspectives 2025 au moment de l'élaboration du Budget Primitif, une prévision prudente avait été inscrite, à hauteur de 900 000 €. Cette prévision a ensuite été révisée à 1 074 700 € en cours d'exercice.

Au terme de l'exercice 2024/2025, l'établissement de Niederbronn-les-Bains a enregistré le produit brut des jeux (PBJ) le plus élevé depuis la signature de la Délégation de Service Public actuelle.

Pour la troisième année consécutive, le palier du taux de prélèvement de 15 % a ainsi pu être atteint dès le mois de juin.

Les produits perçus ont représenté 1 533 104 €, auxquels s'ajoute le prélèvement sur les jeux de cercle en ligne au titre de l'année 2024 (82 651 €).

Le démarrage de la saison de jeux 2025/2026 semble plutôt favorable au 31/12 avec un cumul de PBJ en progression de + 9,7 % par rapport à l'exercice N-1.

Pour le budget 2026, il est proposé d'inscrire une prévision budgétaire située dans une fourchette de 1.000.000 € à 1.200.000 € au titre des prélèvements, de 75 000 € au titre des jeux de cercle en ligne et de 81 400 € au titre des loyers.

C) Un manque de visibilité concernant les dotations de l'Etat

En l'absence de visibilité concernant la Dotation Globale de Fonctionnement, il est proposé à ce stade d'inscrire une enveloppe globale de 315 000 € au budget principal 2026, incluant 55 000 € de DGF (part forfaitaire) et 260 000 € de Dotation de Solidarité Rurale et de Péréquation.

Les prévisions relatives aux autres dotations seront basées sur les montants perçus en 2025 :

- 26 000 € pour la dotation biodiversité
- 20 000 € pour la dotation de soutien au service public de la petite enfance (SPPE)
- 9 500 € pour la dotation « titres sécurisés »

D) Des reversements de fiscalité provenant de l'intercommunalité constants

Aucun nouveau transfert de compétence n'étant intervenu, le montant de l'attribution de compensation reversée par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains restera constant (784 082 €).

Le montant de la dotation de solidarité communautaire (DSC) attribué à la commune s'élève à 174 272 €. Le versement de la seconde fraction de l'enveloppe interviendra sur l'exercice 2026, après le vote du Compte Financier Unique 2026.

E) Une évolution prudente des produits des services, du domaine et ventes diverses

La prévision arrêtée au stade du budget primitif 2025 pour le chapitre 70 a été dépassée, avec toutefois des écarts constatés sur certains comptes.

Le produit le plus important est issu de l'exploitation de la piscine municipale « Les Aqualies ». Les recettes générées en 2025 s'élèvent à 568 520 € et correspondent à la moyenne des produits perçus sur la période 2015/2019 (561 489 €).

Dans l'attente des perspectives qui seront présentées lors de la réunion annuelle de bilan, il est proposé de retenir une prévision 2026 située dans une fourchette de 520 000 € à 550 000 €.

La commission compétente a examiné les projets EPC et TER en matière de gestion forestière pour l'exercice 2026 dès le mois de décembre.

Le volume d'exploitation envisagé (4 355 m³) devrait permettre de générer une recette brute prévisionnelle des coupes de bois de 249 000 € HT.

Les autres prévisions budgétaires 2026 seront basées sur des volumes moyens, tenant compte des réalisations des 5 derniers exercices.

F) Une légère progression des recettes liées aux autres produits de gestion courante

La prévision budgétaire des revenus des immeubles sera basée sur l'évolution de l'indice de référence des loyers, qui s'établit à + 0,79 % pour le 4^{ème} trimestre 2025.

G) Les cessions de patrimoine génèrent des produits exceptionnels

La gestion du patrimoine de la collectivité reste un axe de travail prioritaire. L'objectif étant de trouver des marges de manœuvre afin de contribuer à la réalisation du programme d'investissements et de revaloriser le patrimoine existant.

La cession de l'ancienne étude notariale située rue des Juifs reste un dossier prioritaire, tout comme les terrains situés entre la Gendarmerie et la RD 1062 dont l'acquisition est sollicitée par la

Communauté de Communes dans le cadre de l'implantation d'un centre intercommunal de secours et d'incendie à l'horizon 2028.

Il est rappelé que les recettes liées aux opportunités de cessions d'immobilisations sont aléatoires et revêtent un caractère ponctuel. Leur produit ne rentre pas en compte dans le calcul de la capacité d'autofinancement, mais impacte le résultat budgétaire. Il convient également de tenir compte de l'incidence financière des opérations comptables de cession, qui selon les valeurs nettes comptables (VNC) des biens vendus, peuvent entraîner des plus ou moins-values.

Les charges de fonctionnement

Les perspectives 2026 visent à limiter la progression des dépenses courantes, afin de maintenir l'équilibre financier de la section de fonctionnement.

A) Les frais de personnel demeurent le poste de dépenses structurellement le plus élevé

En 2025 la masse salariale nette s'est élevée à 3 503 937 € (déduction faite des recouvrements sur salaires) et aura représenté 49,3 % des dépenses réelles de fonctionnement (48,7 % en 2024).

La maîtrise des charges de personnel reste un enjeu prioritaire en 2026, en raison de son impact sur le niveau des charges courantes.

Ainsi l'enveloppe prévisionnelle se situera dans une fourchette de 3 800 000 € à 3 850 000 € : la hausse prévisionnelle sera contenue entre 3,35 % et 4,71 %, dans une volonté de maîtriser le poids de la masse salariale dans le budget global de fonctionnement.

Les embauches ont été limitées :

- à la création d'un emploi permanent de bibliothécaire à compter du 1^{er} octobre 2026 en lien avec le projet de création de la bibliothèque
- à la création d'un emploi non permanent d'un ouvrier technique polyvalent sur un contrat d'accroissement temporaire d'activité d'une durée de 6 mois
- au personnel nécessaire à l'organisation de la saison 2026 du golf sur pistes, aux 2 contrats d'accroissement saisonnier d'été pour le service technique pour une durée de 2 mois et aux 3 contrats d'accroissement saisonnier d'été pour la piscine pour une durée de 2 mois
- à la reconduction des contrats d'engagements des agents contractuels arrivant à échéance au cours de l'exercice :
 - 1 agent d'accompagnement de l'enfance avec une fin de contrat au 19/08/2026
 - 1 adjoint administratif affecté au service ressources humaines avec une fin de contrat au 09/06/2026
 - 1 technicien affecté au service technique avec une fin de contrat au 31/08/2026
 - 1 maître-nageur sauveteur avec une fin de contrat au 31/08/2026
- à la création de 10 postes d'agents recenseurs dont le recrutement était nécessaire pour assurer la réalisation de la campagne de recensement 2026.

Cependant, les prévisions sont impactées à la hausse par :

- la hausse de contribution patronale de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales dont le taux passe de 34,65% à 37,65%. Le montant prévisionnel 2026

s'élève à 572 148 € contre un montant réalisé de 468 348,32 € en 2025, soit une augmentation prévisionnelle de 103 799,68 €.

La hausse du montant de la CNRACL s'explique à la fois par la hausse du taux mais également par une volonté de déprécier les agents contractuels par une intégration directe en tant que fonctionnaire : 4 agents ont été intégrés comme fonctionnaires au cours de l'année 2025 (2 agents au service technique et 2 agents à la piscine). 2 le seront en 2026.

- la hausse du SMIC qui passe d'un montant de 1 801,80 € à 1 823,07 € brut mensuel, entraînant le versement d'une indemnité différentielle aux agents rémunérés sur un indice majoré inférieur
- la hausse du taux de contribution patronale des cotisations retraites à l'IRCANTEC pour les agents contractuels : le taux de la tranche A passe de 4,20% à 4,27% et le taux de la tranche B de 12,55% à 12,75 %.

Enfin, les nouveaux tarifs de cotisation au Centre de Gestion se traduisent par une baisse de la cotisation générale, qui passe de 1,20 % à 1,15 % au 01/01/2026.

B) Le retour d'une inflation plus modérée sur les charges à caractère général

L'inflation a fortement ralenti sur la période 2024/2025 et s'établit à 0,8 % en ce début d'année.

Le budget principal sera toutefois impacté par la nouvelle révision des tarifs de vente de la chaleur produite par la chaufferie bois/gaz entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2025, conduisant à une augmentation de 30 % sur la part abonnement et le prix du Mwh consommé.

Pour les autres immeubles communaux non raccordés au réseau de chaleur (10 bâtiments concernés), les tarifs du gaz seront plus favorables en 2026 : 92,83 € HT/Mwh (112,76 € HT/Mwh en 2025). La prévision TTC s'établit à 115 500 € contre 159 900 € en 2025.

Les tarifs de fourniture d'électricité sont fixés par l'accord cadre en cours d'exécution. La prévision TTC 2026 s'établit à 143 100 € pour les sites C2/C4 (+ 9,05 %) et 209 100 € pour les sites C5 (+ 4,67 %).

Les prévisions devront également tenir compte des révisions de prix des différents contrats en cours d'exécution (maintenance et entretien des bâtiments, véhicules, logiciels, assurance, ...).

Hormis les ajustements nécessaires au niveau des charges énergétiques, la maîtrise de la progression des charges à caractère général restera une priorité du budget 2026.

C) Les autres charges de gestion courante

Les subventions de fonctionnement accordées aux associations auront représenté un volume financier de 169 036 €, incluant la valorisation des avantages en nature.

Cet engagement traduit une volonté politique de longue date en faveur de la vie associative, avec une incidence sur le niveau des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

Le SIS 67 a notifié le montant de la contribution communale due au titre du budget 2026, qui s'établira à 108 540 € (réalisé 2025 = 107 042 €).

Les contributions à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) sont fixées comme suit :

- **cotisation annuelle à 1,50€/ habitant en 2025, avec un plafonnement à 5 000 €**
- **contribution au titre de la mission Application des Droits du Sol (ADS) devrait être révisée à 6 €/ habitant en 2026**

Les participations prévisionnelles aux autres organismes extérieurs (SIVU, SYCOPARC, CCAS...) devraient rester relativement stables.

D) Les frais financiers

Le remboursement des intérêts de la dette est estimé à 100 000 € en 2026 (85 195 € l'an passé).

En matière de gestion de la dette, les marges de manœuvre de la collectivité sont relativement faibles, les derniers emprunts contractés depuis 2016 étant indexés sur des taux d'intérêts fixes (de 0,90 à 1,24 %) ou à faible marge.

Compte tenu d'éventuels aléas au niveau du fonds de roulement de la collectivité, le renouvellement du contrat de ligne de trésorerie sur le budget principal est préconisé à l'échéance du contrat (fin avril 2026). Les frais bancaires y relatifs devront également être prévus au budget.

IV. Les orientations du programme d'investissement

Le Débat d'Orientation Budgétaire a également pour objet de définir les priorités de la commune en matière d'investissements.

Le résultat prévisionnel 2025 de la section d'investissement fait apparaître un déficit de **-163 280,36€**.

Le détail des crédits d'investissement disponibles au terme de l'exercice 2025, à reporter sur 2026 se décline comme suit :

CHAPITRES DE DEPENSES	Montants à reporter
16 – Dépôts et cautionnements	1.000,00 €
20 – Frais d'études	59.600,00 €
204 – Subventions d'équipement versées	5.200,00 €
21 – Travaux sur bâtiments – Réseaux de voirie - Matériels - Mobilier	697.800,00 €
458 – Opérations pour comptes de tiers	42.300,00 €
TOTAL	805.900,00 €

CHAPITRES DE RECETTES	Montants à reporter
024 – Cession parking Muths	180.600,00 €
13 – Subventions d'investissement	326.300,00 €
458 – Opérations pour comptes de tiers	16.200,00 €
TOTAL	523.100,00 €

Le solde des reports s'élève ainsi à **- 282 800,00 €**.

Pour 2026, il est proposé de définir les orientations suivantes en matière d'investissements :

- Poursuivre le travail de prospective financière, afin d'ajuster le niveau d'investissements aux ressources propres de la section d'investissement, à l'autofinancement prévisionnel et à la capacité à recourir à l'emprunt sans compromettre les équilibres
- Affiner la planification des investissements dans le cadre du programme pluriannuel, afin de caler au mieux l'exécution budgétaire des opérations

- Continuer à ajuster les enveloppes budgétaires annuelles, afin d'optimiser les taux de réalisation des dépenses et recettes de la section d'investissement
- Comme c'est le cas depuis 2012, les orientations proposées devront se concentrer sur des projets durables et peu générateurs de charges supplémentaires de fonctionnement.

Les priorités de la collectivité sont définies dans le programme pluriannuel présenté en annexe.

Le programme envisagé au titre de l'exercice 2026 est basé sur un montant prévisionnel de 2.286.500 € de dépenses (hors reports), dont :

- 365.000 € correspondant au remboursement des annuités d'emprunt et cautions ;
- 40.000 € correspondant à la seconde annuité de remboursement des frais d'acquisition de l'immeuble 8 place des Thermes
- 1.881.500 € de dépenses et subventions d'équipement

Pour contribuer au financement du programme d'investissements 2026, il est proposé d'affecter une partie du résultat de fonctionnement 2025 au compte 021. Le montant de cette affectation pourrait se situer dans une fourchette de 300 000 € à 500 000 €.

Le solde disponible, soit 1.394.409 € à 1.194.409 €, sera repris en fonctionnement à l'article R002.

Les recettes de la section d'investissement sont ainsi estimées à 1 294 880 € (hors reports), en tenant compte d'un emprunt prévisionnel de 774 420 € à 974 420 €, en fonction du montant fléché en section d'investissement.

Il est précisé que 2 demandes de subventions (DETR et DSIL) sont en cours d'instruction, mais n'ont pas été intégrées au budget prévisionnel 2026 à ce stade.

Mme le Maire cède la parole à M. SOMMER :

« Par rapport au Débat d'Orientations Budgétaires, il s'agit d'un moment important de la vie de la commune. Il engage des choix structurants pour la commune et traduit une vision politique sur plusieurs années. Compte-tenu de la proximité des élections municipales, nous avons fait le choix de ne pas intervenir sur ce Débat d'Orientations Budgétaires pour éviter une confusion entre le temps institutionnel que nous vivons ce soir et le temps électoral à venir. »

Mme le Maire répond à M. SOMMER en mentionnant que cette précision sera inscrite au procès-verbal de la séance.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1, L.2311-3 et R.2311-9,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 23 Janvier 2026,

Vu l'avis circonstancié des Commissions Réunies du 27 Janvier 2026,

Considérant qu'il y a lieu de débattre sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif,

Après en avoir délibéré,

décide par 22 voix pour – 4 abstentions :
(Mme MAEHLER – Mme MELLON – M. SOMMER – M. WAGNER)

de faire siennes les orientations présentées et proposées dans le Rapport d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2026.

**Délibération publiée, transmise au contrôle
de légalité, et certifiée exécutoire,
ce 16 Février 2026
Niederbronn-les-Bains, le 16 Février 2026**

**Le Maire,
Anne GUILLIER**

**Le Secrétaire de Séance :
Bruno WALD**

**Le Secrétaire Adjoint :
Alain WEISGERBER**